

Cadre de conformité de CANAFE

Dans le cadre de son programme de conformité, CANAFE offre un soutien aux entreprises et évalue leur conformité à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (la Loi) et aux règlements connexes.



NOS PRINCIPES DIRECTEURS

TRANSPARENCE : CANAFE fournit de l'information et met à votre disposition ses processus afin de vous aider à comprendre vos obligations.

MOBILISATION : CANAFE fournit des directives et de la rétroaction au moyen d'un large éventail d'activités de mobilisation et de sensibilisation.

CLARTÉ : CANAFE fournit de l'information claire et concise pour vous aider à respecter vos obligations.

QUI DOIT SE CONFORMER?

Comptables | Mandataires de Sa Majesté | Notaires de la Colombie-Britannique | Casinos | Négociants en métaux précieux et pierres précieuses | Entités financières | Assureurs-vie | Entreprises de services monétaires | Secteur de l'immobilier | Courtiers en valeurs mobilières

QUELLES SONT LES PRINCIPALES OBLIGATIONS?

Programme de conformité | Connaître son client | Déclaration des opérations | Tenue de documents | Inscription dans le cas des entreprises de services monétaires

PILIERS DE NOTRE PROGRAMME DE CONFORMITÉ

ASSISTANCE

CANAFE est déterminé à travailler avec vous pour vous aider à comprendre vos obligations et à les respecter. Nous faisons appel à de nombreux mécanismes pour vous aider à mettre en œuvre un programme de conformité efficace, dont les suivants :

- publications en ligne;
- sensibilisation et mobilisation;
- soutien technique.

ASSISTANCE



PUBLICATIONS EN LIGNE

Nous fournissons des informations pertinentes en ligne, comme des directives complètes sur vos obligations en matière de conformité, un manuel d'évaluation qui vous prépare en vue d'un examen de CANAFE et des alertes et rapports opérationnels qui vous aident à cerner les opérations douteuses et à les déclarer à CANAFE.



SENSIBILISATION ET MOBILISATION

Nous effectuons des activités de sensibilisation et de mobilisation auprès de divers intervenants, y compris les associations des secteurs visés et les organismes de réglementation, pour expliquer les obligations, fournir des mises à jour ou discuter des modifications législatives et réglementaires.

Nous offrons un soutien par l'entremise de notre ligne d'aide téléphonique (1-866-346-8722, option 4) ainsi que des interprétations de politiques pour répondre à des questions particulières.



SOUTIEN TECHNIQUE

Nous offrons aussi un soutien spécialisé afin de répondre à vos questions de nature plus technique concernant le registre des entreprises de services monétaires ou la transmission de déclaration par voie électronique à CANAFE.

Notre Bureau d'aide à CANAFE fournit également de l'information technique et un soutien technologique (1-866-346-8722, option 3).

ÉVALUATION

CANAFE utilise, de manière juste et objective, différents mécanismes d'évaluation pour s'assurer que vous respectez vos obligations :

- les **examens au bureau ou sur place** pour évaluer votre programme de conformité;
- le **contrôle** des déclarations d'opérations financières que vous transmettez à CANAFE;
- les **validations** pour déterminer si vous êtes assujettis à la Loi;
- les **lettres d'observations** pour souligner les améliorations ou les lacunes relevées dans votre programme;
- le **rapport sur l'évaluation de la conformité** pour évaluer vos progrès à l'égard de la mise en œuvre de votre programme de conformité.

PROCESSUS D'EXAMEN



PLANIFICATION

- Nous communiquerons avec vous à l'avance.
- Nous vous indiquerons les domaines que nous examinerons.
- Nous vous enverrons une lettre pour demander des informations détaillées.



RÉALISATION

- Nous vous rencontrons tout d'abord pour un entretien initial.
- Nous examinons et évaluons vos documents, vos opérations et vos processus.
- Nous rencontrons vos employés en entrevue.
- Nous tenons une entrevue de fin d'examen avec vous.



REGROUPEMENT DES RÉSULTATS

- Nous évaluons tous les faits qui nous ont été fournis durant l'examen.
- Nous vous envoyons une lettre présentant en détail les résultats.
- Nous vous donnons 30 jours pour nous fournir de l'information supplémentaire, si nous recommandons une pénalité.

APPLICATION DE LA LOI

Au besoin, CANAFE utilise une variété de mécanismes d'application de la loi pour traiter les situations de non-conformité :

- les **rencontres de conformité** pour vous signaler les lacunes relevées en matière de conformité et en discuter avec vous;
- les **lettres de résultats** pour vous indiquer les domaines qui nécessitent une attention particulière;
- les **plans d'action** et les **examens de suivi** pour évaluer dans quelle mesure vous avez remédié aux cas de non-conformité observés antérieurement;
- l'imposition d'une **pénalité administrative pécuniaire (PAP)** pour les cas de non-conformité graves ou répétés;
- la **communication des cas de non-conformité** de grande ampleur aux organismes d'application de la loi.

PROCESSUS DES PÉNALITÉS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES



RÉSULTATS DE NON-CONFORMITÉ

- Nous examinerons et évaluons les résultats de non-conformité.



PROCÈS-VERBAL

- Nous expliquerons les violations que vous avez commises et les facteurs pris en considération dans le calcul de la pénalité.
- Nous vous informerons des recours dont vous disposez.



RECOURS

- Vous avez le droit de présenter des observations à la directrice et présidente-directrice générale de CANAFE pour demander la révision du procès-verbal et du montant de la pénalité.
- Vous avez aussi le droit d'interjeter appel de la décision de la directrice et présidente-directrice générale de CANAFE auprès de la Cour fédérale.



PUBLICATION

- Au terme des procédures judiciaires, les détails de votre PAP, dont votre nom, peuvent être rendus publics.